

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de Mme Catherine Roulet et consorts déposée lors du Conseil communal du 4 novembre 2019

« Le Mont, une Commune solidaire »

Les interpellateurs demandent à la Municipalité d'étudier la possibilité de trouver un appartement sur le territoire communal qui serait mis à disposition d'une famille de migrants, en collaboration avec l'Etablissement d'accueil des migrants (EVAM) et le Groupe d'accueil des migrants du Mont (GAMM). Ce serait l'occasion pour la Commune de faire preuve de solidarité, de perpétuer sa tradition d'accueil à moindre frais puisque le loyer serait entièrement payé par l'EVAM. Les interpellateurs rappellent également l'art. 29 al. 1 de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), qui stipule que « *les communes de plus de 2'000 habitants doivent collaborer avec l'établissement¹ à la recherche de possibilités d'hébergement sur leur territoire* ».

La Municipalité est bien évidemment sensible à la proposition et aux arguments des interpellateurs. Comme ceux-ci le rappellent, elle montre d'ailleurs sa solidarité depuis plusieurs années déjà dans le domaine de l'accueil des migrants dans les limites de ses possibilités et compétences. A ce titre, elle soutient le GAMM, dont elle profite de relever le mérite de ses bénévoles, depuis 2014 par le versement d'une subvention annuelle de CHF 2'000.- en soutien à ses activités et de CHF 500.- pour le repas de Noël. Une salle communale est également mise à disposition gratuitement du GAMM pour ses réunions.

L'abri PC de Crétalaison a également été loué à l'EVAM depuis le début des années 2000 afin d'y loger des requérants d'asile. Une convention liant la Commune à l'EVAM, toujours en vigueur, règle la question de la mise à disposition des locaux qui, si la situation venait à évoluer sur le plan de l'afflux migratoire en Suisse, pourraient à nouveau accueillir des requérants.

Toutefois, la Commune n'est pas propriétaire de logements disponibles à mettre à disposition d'une famille de migrants. En ce sens, la Municipalité ne perçoit pas le rôle de facilitateur qu'elle pourrait jouer en vue de la recherche d'un appartement. L'EVAM entretient des contacts directs avec les gérances et du point de vue de la Municipalité, c'est la meilleure manière de fonctionner. Il est toutefois bien entendu que, conformément à l'art. 29 al. 1 LARA, la Municipalité collaborera dans toute la mesure de ses possibilités avec l'EVAM si celui-ci nous en fait la demande, en se mettant à disposition afin de favoriser l'intégration des familles pour lesquelles un logement aura été trouvé.

Le Mont est donc bien une commune solidaire et la Municipalité entend faire en sorte qu'elle le reste, tout en privilégiant une approche efficace en collaboration avec les acteurs institutionnels et bénévoles en présence.

Au nom de la Municipalité

 Le syndic Jean-Pierre Sueur		 Le secrétaire Sébastien Varrin
---	---	--

Le Mont-sur-Lausanne, le 2 décembre 2019

¹ L'EVAM